

RELEVÉ DE DÉCISIONS

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 25 SEPTEMBRE 2018

Le Conseil municipal s'est réuni en séance publique, **le mardi 25 septembre 2018, à 20 heures**, en la salle de Conseil de Dinan Agglomération (8 bd Simone Veil - Dinan), lieu ordinaire de ses réunions publiques, en vue de délibérer sur les affaires figurant à l'ordre du jour de sa convocation portant la date du 19 septembre 2018.

Membres en exercice : 55

ÉTAIENT PRÉSENTS : M. LECHIEN - Maire, M. DEGRENNE - Maire délégué, Mme MEAL, Mme BALAY-MIZRAHI, M. LAGREE, Mme LE GUIFFANT, Mme PARIS, M. BOBIGEAT, Mme BOURGAULT-LEBRANCHU, Mme MIEL-GIRESSE, M. HELLIO, M. TOUMINET, M. JOUNEAU, M. BONENFANT, Mme MERDRIGNAC, M. PASINO, Mme DESPRES, Mme MASSART, M. DERU, Mme DE MILLEVILLE, Mme GUILLEMOT, M. BRUNET, M. SACHET, M. FORGET, Mme LAISNE, M. BERTIER, Mme MISSIR, M. LEROUX, M. GOMBERT, M. BIGOT, M. BADOUAL, Mme BEDEL, Mme SOQUET, Mme BRINDEJONC, M. BARBE, Mme MALIDOR, M. de POMMEREAU, Mme COURDAVAULT, M. BRAULT (jusqu'à l'affaire n°10), M. SEGARD.

ÉTAIENT EXCUSÉS : Mme CASSANY (pouvoir à Mme MERDRIGNAC), M. ORHANT (pouvoir à M. DERU), Mme DESRAME (pouvoir à Mme PARIS), Mme PATRY (pouvoir à Mme de MILEVILLE), M. de BELLEVUE (pouvoir Mme LAISNE), Mme BRIEC-LAME (pouvoir Mme MISSIR), M. CROCHETTE (pouvoir M. DEGRENNE), Mme TRISTANT (pouvoir Mme BALAY-MIZRAHI), Mme FRERET (pouvoir Mme MEAL), M. BRAULT (pouvoir à M. FORGET à partir de l'affaire n°11).

ÉTAIENT ABSENTS : Mme DAGUIER, Mme PAULANGE, M. GOUILLAUD, Mme CARRE-FAIRIER, M. FROITIER, Mme RIO.

SECRETARE : M. SACHET

*

**

M. le Maire déclare la séance ouverte et propose Maxime SACHET comme secrétaire de séance.

Maxime SACHET fait l'appel. Le quorum est atteint.

M. BERTIER regrette les absences répétées de certains élus et dit attendre les réponses aux questions qu'il a posées à l'occasion de l'examen du compte administratif du conseil municipal di 25/06/2018.

Avant de passer à l'ordre du jour, M. le Maire informe les élus des suites de l'incendie du parking du centre historique. Une enquête est en cours mais il est déjà avéré que l'origine de l'incendie est

criminelle. Les dégâts étant considérables, le parking ne pourra être ré-ouvert qu'après de gros travaux structurels, travaux qui dureront plusieurs mois. M. le Maire précise qu'il n'y a aucun impact pour l'immeuble situé au dessus du parking.

M. le Maire annonce ensuite le recrutement récent de Mme Camille HUBERT, nouvelle bibliothécaire, ainsi que celui de Mme Violaine BEASSE, chargée des financements externes. Mme BEASSE a pris ses fonctions début septembre, Mme HUBERT quant à elle, rejoindra l'équipe de la bibliothèque le 2 octobre.

M. le Maire demande s'il y a des observations sur le relevé de décisions de la séance du 26 juin 2018. Le relevé de décisions est adopté.

L'ordre du jour est ensuite abordé.

Information sur le réseau de transport urbain :

Mme GUILLEMOT présente le projet du réseau de transport urbain mis en place par Dinan Agglomération le 1^{er} décembre 2018.

La discussion à laquelle prirent part M. FORGET, M. BERTIER, M. DERU, Mme GUILLEMOT et M. le Maire figurera au sein du procès-verbal.

Affaire n°1 - TRANSPORT – Groupement de commande pour l'achat d'abribus

Rapporteur : M. le Maire

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, **décide à l'unanimité** :

1. D'approuver la convention de groupement de commandes entre les communes de Dinan, Quévert, Taden, Lanvally et Trélivan relative à l'achat et l'installation des abribus qui seront mis à la disposition des usagers du nouveau réseau de transport de Dinan Agglomération (au 1^{er} décembre 2018)
2. D'autoriser Monsieur le Maire à signer ladite convention.

La discussion à laquelle prirent part M. DERU, M. SEGARD, Mme GUILLEMOT, M. DEGRENNE et M. le Maire figurera au sein du procès-verbal.

Affaire n°2 - DINAN AGGLOMERATION – Modification des statuts

Rapporteur : Mme MEAL

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, **décide par 47 VOIX POUR et 2 ABSTENTIONS** (M. DERU et M. ORHANT) :

1. D'adopter les statuts de Dinan Agglomération présentés en annexe de la délibération, à compter du 1^{er} janvier 2019.
2. D'autoriser Monsieur le Maire à notifier la présente délibération au Président de Dinan Agglomération.

La discussion à laquelle prirent part Mme MEAL, M. BERTIER, M. DERU, Mme MISSIR et M. le Maire figurera au sein du procès-verbal.

Affaire n°3 - FINANCES – Dinan Agglomération – Adoption du rapport de la Commission Locale d’Evaluation des Charges Transférées.

Rapporteur : M. BOBIGEAT

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, **décide à l’unanimité** :

1. D’approuver le rapport de la C.L.E.C.T. du 11 juin 2018 sur les charges transférées au titre de l’année 2018 ;
2. Le montant final de l’allocation de compensation pour l’année 2018 s’élève, pour la commune nouvelle de Dinan (fusion des AC de Dinan et de Léhon) à 1 319 528,05 € ;
3. Les recettes en résultant sont inscrites au budget principal Ville de Dinan 2018, en section de Fonctionnement – chapitre 73.

Affaire n°4 - FINANCES – Budget annexe des Parkings souterrains - Trésorerie

Rapporteur : M. BOBIGEAT

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, **décide à l’unanimité** :

1. D’approuver le versement d’une avance de trésorerie du budget général au budget annexe des Parkings souterrains, pour un montant de 200 000 € ;
2. Cette avance est remboursable, en tout ou partie, dès lors que les fonds disponibles sur le compte au trésor du budget annexe le permettront ;
3. D’autoriser le Maire et le Trésorier de Dinan Ville et Banlieue à prendre les mesures nécessaires à l’accomplissement de la présente délibération.

Affaire n°5 - FINANCES - Demande de garantie d’emprunts d’Habitat Handi Citoyen (HHC)

Rapporteur : M. BOBIGEAT

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, **décide à l’unanimité** :

1. La commune de Dinan accorde sa garantie à hauteur de 25 % pour le remboursement d’un prêt d’un montant de 748 000 euros souscrit par la SCIC Habitat Handi Citoyen auprès de la Caisse Régionale du Crédit Agricole.

Ce prêt à taux fixe est destiné à financer une opération de construction d’une résidence de 16 logements adaptés à des personnes en situation de handicap à Dinan.

Les caractéristiques du prêt étant les suivantes :

Montant	748 000 €
Durée	288 mois (24 ans)
Périodicité	Mensuelle
Taux	1.79 %
Modulation d'échéance	Majorer ou minorer le montant des échéances à venir jusqu'à 30 % du montant de la dernière échéance payée, avec comme corollaire une diminution ou un allongement de la durée résiduelle du prêt. L'allongement de la durée résiduelle est limité à 36 mois par rapport à la durée initiale du prêt.

2. La garantie est apportée aux conditions suivantes :

La garantie de la commune de Dinan est accordée pour la durée totale du contrat de prêt et jusqu'au complet remboursement de celui-ci et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par SCIC Habitat Handi Citoyen dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité.

Au cas où l'emprunteur, pour quelque motif que ce soit, ne s'acquitterait pas des sommes devenues exigibles ou des intérêts moratoires qu'il aurait encourus, la commune de Dinan s'engage à effectuer le paiement en ses lieux et place, sur simple notification de l'organisme prêteur par lettre missive, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

3. La commune de Dinan s'engage pendant toute la durée du prêt à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges d'emprunt.

4. D'autoriser Monsieur le Maire à intervenir au contrat de prêt signé entre la SCIC Habitat Handi Citoyen et la Caisse Régionale du Crédit Agricole.

L'intervention de Mme MISSIR figurera au sein du procès-verbal.

Affaire n°6 - FINANCES - Portes ouvertes des associations

Rapporteur : M. DEGRENNE

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, **décide à l'unanimité** :

1. D'autoriser la coordination de l'organisation du forum des associations avec les communes d'Aucaleuc, Lanvallay, Quévert, Taden et Trélivan aux conditions présentées,
2. D'autoriser la Ville de Dinan à émettre les titres lui permettant de solder le budget auprès des partenaires de l'opération.

L'intervention de M. BERTIER figurera au sein du procès-verbal.

Affaire n°7 - SOLIDARITE : Don à l'association Souffles d'espoir contre le cancer s

Rapporteur : M. JOUNEAU

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, **décide à l'unanimité** d'attribuer une somme de 500 € à l'association « Souffles d'espoir contre le cancer ».

Affaire n°8 - AFFAIRES IMMOBILIERES - Cession de terrain à M. Harold David RONDEL - parcelle AM 451

Rapporteur : M. TOUMINET

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, **décide à l'unanimité** :

- 1) De déclasser du domaine public une bande de terrain d'une superficie de 130 m², située sur la parcelle AM n° 451 et correspondant au plan joint en annexe de la délibération et de céder cette bande à M. Harold David RONDEL au prix de 12 200 euros, sous condition suspensive liée à la réalisation de la vente du lot n° 47 ;
- 2) D'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les actes se référant à cette cession.

L'intervention de M. DERU figurera au sein du procès-verbal.

Affaire n°9 - AFFAIRES IMMOBILIERES – Procédure d'appel à projets sur l'immeuble bâti « Hôtel Bazin de Jessey » sis 4, rue de l'horloge à Dinan – Approbation de la vente

Rapporteur : M. TOUMINET

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, **décide par 38 VOIX POUR, 8 VOIX CONTRE** (M. FORGET, Mme MISSIR, Mme BRIEC-LAME, M. BRAULT, M. SEGARD, Mme LAISNE, M. BERTIER, M. de BELLEVUE) **et 3 ABSTENTIONS** (M. DERU, M. ORHANT et M. PASINO) :

1. D'approuver la vente de l'hôtel « *Bazin de Jessey* », situé 4, rue de l'horloge à Dinan, à M. Knafo et Mme Lagorce pour le prix de 300 000 euros en vue d'être transformé en espace commercial (RDC) et en appartements de tourisme (1^{er} étage) ;
2. D'autoriser M. le Maire à conclure l'acte de vente relatif à cet immeuble ainsi que tous les actes s'y rapportant, les frais correspondants étant à la charge de l'acquéreur ;
3. De préciser l'ajout, à l'acte de vente, d'une clause résolutoire prévoyant l'annulation de la vente en cas de changement de la destination commerciale de l'immeuble ainsi que l'impossibilité de changer cet usage dans les 15 ans suivant la conclusion de la vente.

La discussion à laquelle prirent part Mme LAISNE, M. BRAULT, M. FORGET, M. DERU, M. TOUMINET, M. BERTIER, M. PASINO, Mme MISSIR et M. le Maire figurera au sein du procès-verbal.

Affaire n°10 - AFFAIRES GENERALES – Plan Communal de Sauvegarde (PCS) – Validation du Comité de Pilotage

Rapporteur : Mme MASSART

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, **décide à l'unanimité** :

1. D'engager la Commune nouvelle de Dinan dans l'élaboration d'un plan communal de sauvegarde et de nommer Madame Christine MASSART élue « référente » pour cette mission ;
2. De créer un comité de pilotage composé de la manière suivante :
 - Le maire (M. LECHIEN)
 - Le maire délégué (M. DEGRENNE)
 - La conseillère déléguée référente Risques majeurs (Mme MASSART)
 - 5 élus de la Commune nouvelle : M. GOMBERT, M. LAGREE, M. BONENFANT, Mme MISSIR, Mme LAISNE
 - Le directeur général des services
 - Le directeur des services techniques
 - Le directeur du pôle Affaires générales
 - Le chef de la police municipale
 - Le référent risques majeurs
 - Un représentant des services de l'Etat
 - Un représentant de la Gendarmerie
 - Un représentant du SDIS
 - Un représentant du CCAS
3. D'autoriser Monsieur le Maire à entreprendre toutes les démarches nécessaires à la réalisation du plan communal de sauvegarde (PCS) de la Commune nouvelle, les dépenses en résultant seront inscrites au budget communal.

Affaire n°11 - MOBILIER URBAIN – Attribution du contrat de mise à disposition, installation, maintenance, entretien et exploitation commerciale de mobiliers urbains publicitaires et non publicitaires de la ville

Rapporteur : M. BADOUAL

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, **décide par 41 VOIX POUR, 5 VOIX CONTRE** (M. FORGET, Mme MISSIR, Mme BRIEC-LAME, M. BRAULT, M. SEGARD) **et 3 ABSTENTIONS** (M. BERTIER, Mme LAISNE, M. de BELLEVUE) d'autoriser le Maire à signer, avec la société Vediaud Publicité (95200 SARCELLES), le contrat de mise à disposition, installation, maintenance, entretien et exploitation commerciale de mobiliers urbains publicitaires et non publicitaires.

La discussion à laquelle prirent part Mme M. BERTIER, M. DERU, M. SACHET, M. FORGET et M. le Maire figurera au sein du procès-verbal.

Affaire n°12 - URBANISME - Dénomination de voie desservant la résidence le Clos d'Ahna

Rapporteur : Mme MIEL-GIRESSE

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, **décide à l'unanimité** de nommer *Impasse Recouvrance* la voie comprise entre la rue de Brest et la résidence « Le clos d'Ahna », située sur les parcelles AL n°878 et 879 (aujourd'hui répertoriée 31 et 33 rue de Brest).

Affaire n°13 - URBANISME - Dénomination de voie desservant la salle omnisport Némée

Rapporteur : Mme MIEL-GIRESSE

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, **décide à l'unanimité** de nommer *rue Némée*, la voie qui mène à la salle omnisport Némée.

Affaire n°14 - URBANISME - Ravalement de façade d'une maison sise 14 rue Michel - Demande de subvention de M. et Mme LASTERRE

Rapporteur : Mme MIEL-GIRESSE

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, **décide par 48 VOIX POUR et 1 VOIX CONTRE** (Mme MISSIR) d'accorder à M. et Mme LASTERRE une subvention s'élevant à la somme de 2 000 € pour les travaux de ravalement de façade et de remise en peinture des volets et des garde-corps de leur maison.

Affaire n°15 - RESSOURCES HUMAINES - Mission Assistance sociale du travail à temps partagé - Convention de mise à disposition et de financement auprès des collectivités bénéficiaires

Rapporteur : M. le Maire

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, **décide à l'unanimité** d'autoriser M. le Maire à signer la convention fixant les conditions liées au fonctionnement de la mission assistante sociale partagée entre le Centre de Gestion des Côtes d'Armor, la Ville de DINAN, la Ville de LOUDÉAC, Guingamp-Paimpol-Armor-Argoat-Agglomération et Lamballe Terre & Mer à compter du 1^{er} septembre 2018.

La discussion à laquelle prirent part Mme MISSIR et M. le Maire figurera au sein du procès-verbal.

Affaire n°16 - RESSOURCES HUMAINES - Création d'un emploi d'assistant(e) développement durable et évènementiel

Rapporteur : M. le Maire

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, **décide à l'unanimité** :

1. d'approuver la création d'un poste d'assistant(e) développement durable et évènementiel qui pourrait être pourvu par un agent de catégorie C de la filière administrative (cadre d'emploi des adjoints administratifs) à compter du 01/11/2018 ;

2. de modifier le tableau des effectifs en ce sens ;
3. d'inscrire au budget les crédits correspondants à cette création de poste.

Affaire n°17 - CONSEIL MUNICIPAL – Compte-rendu des décisions prises par le Maire dans le cadre des délégations du Conseil municipal

Rapporteur : M. le Maire

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, **prend acte** des décisions prises par M. le Maire dans le cadre de la délégation du Conseil municipal depuis juin 2018 :

DECISIONS DU MAIRE 2018		
Numéro	Date	Objet
2018/32	21/06/2018	Aérodrome - Tarifs
2018/32bis	06/07/2017	Eclairage public rue St-Malo - Travaux
2018/33	21/06/2018	Atelier du 5 bis Accueil de loisirs - Tarifs
2018/33bis	06/07/2018	Effacement réseau téléphonique rue St-Malo - Travaux
2018/34	21/06/2018	Atelier du 5 bis - Espace jeunes - Tarifs 2018
2018/34b	13/07/2018	Création d'une régie exposition
2018/35	21/06/2018	Atelier du 5 bis - Garderies, repas, animations sur temps méridiens - Tarifs 2018
2018/35b	13/07/2018	Suppression de la régie de recettes Services scolaires et extra scolaires
2018/36	21/06/2018	Musée Yvonne Jean Haffen - Vente de produits dérivés - Tarifs
2018/37	21/06/2018	Atelier 5 bis - Tarifs du Pôle ressources et initiatives des habitants
2018/38	21/06/2018	Atelier 5 bis - Tarifs locations des salles communales
2018/39	21/06/2018	Service Patrimoines - Tarifs Visites, pass
2018/40	21/06/2018	Service Patrimoines - Tarifs - Actions éducatives
2018/41	23/07/2018	Création d'une régie de recettes et d'avances - Accueil de loisirs, périscolaire, restaurant scolaire
2018/42	23/07/2018	Suppression d'une régie de recettes et d'avances - restaurant scolaire
2018/43	23/07/2018	Suppression d'une régie de recettes et d'avances - Accueil de loisirs
2018/44	23/07/2018	Suppression d'une régie de recettes et d'avances - Accueil périscolaire

L'ordre du jour est épuisé.

Mme LE GUIFFANT fait un point sur l'exposition de céramiques Viviane S. qui regroupe les œuvres d'une cinquantaine d'artistes à l'abbaye de Léhon du 22 septembre au 11 novembre. Plus de 700 visiteurs sont déjà passés en trois jours. L'exposition est très appréciée.

La séance est levée à minuit.